

**CONVENTION  
D'UTILISATION DE LOCAUX MUNICIPAUX**

---

Entre : Monsieur le Maire de MONTAGRIER, d'une part

et

(1) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ d'autre part.

(1) \_\_\_\_\_ sollicite l'autorisation d'utiliser la **Maison des Associations**, le \_\_\_\_\_ en vue d'organiser(3) \_\_\_\_\_

**1. DESIGNATION PRECISE DES LOCAUX UTILISES**

- 1.
- 2.

L'organisateur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés ci-dessus, à **les remettre en état** ainsi que tout meuble ou accessoire mis à disposition.

L'organisateur reconnaît avoir procédé à une visite des lieux et plus particulièrement des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisés

**2. NOMBRE DE PARTICIPANTS**

-

**3. CONDITIONS DE PAIEMENT**

La somme de \_\_\_\_\_ €devra être réglée à la prise de possession des locaux au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du **Trésor Public**.

Une caution de **500 €** sera versée pour les dommages éventuels.

**4. ARRHEES**

La somme de \_\_\_\_\_ euros, correspondant à 50 % du montant de la location sera à renvoyer avec la convention, au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du **Trésor Public**. Les arrhes seront présumées perdues en cas d'annulation

**5. MESURES DE SECURITE**

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer.

L'organisateur reconnaît avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés, etc...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

**6. ASSURANCE**

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition. Cette police portant le n° \_\_\_\_\_ a été souscrite le \_\_\_\_\_ auprès de \_\_\_\_\_

**7. RESPONSABILITE**

Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.

La présence de M. le Maire n'est pas obligatoire pendant l'occupation des locaux.

Fait à Montagrier, le

Le Maire,

L'organisateur,